



DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE

DECISION N° D/2026/.....<sup>051</sup>/MATD/DGE/2026  
PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE PROVISoire DE CANDIDATURES AU SCRUTIN  
MAJORITAIRE UNINOMINAL ET PLURINOMINAL DU 31 MAI 2026

LA DIRECTRICE GENERALE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi Organique L/2025/026/CNT portant Code électoral du 27 septembre 2025 ;

Vu le Décret D/2025/087/PRG/SGG portant attributions et organisation de la Direction Générale des Élections du 14 juin 2025 ;

Vu le Décret D/2025/0124/PRG/SGG portant nomination de la Directrice Générale des Élections du 23 juillet 2025 ;

Vu le Décret D/2026/0109/PRG/SGG modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2026, les heures d'ouvertures et de clôture des campagnes desdites élections du 10 avril 2026 ;

Vu la Décision D/2026/008/MATD/DGE/2026 portant création, composition et fonctionnement des commissions de réception et de traitement des dossiers de candidature aux élections législatives et communales du 31 mai 2026 ;

Vu la Décision D/2026/009/MATD/DGE/2026 portant création, composition et fonctionnement de la Commission nationale de validation des candidatures aux élections législatives et communales du 31 mai 2026 ;

Vu les rapports des commissions de réception et de traitement des dossiers de candidature aux élections législatives et communales du 31 mai 2026 ;

Vu le rapport de la Commission nationale de validation des candidatures aux élections législatives et communales du 31 mai 2026.

DECIDE :



**Article 5: De l'exécution**

Le Directeur Général Adjoint, le Conseiller juridique, les Directeurs des Départements Techniques, les Responsables des Services d'Appui et les Démembrements de la Direction Générale des Élections, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

**Article 6: De l'Entrée en vigueur.**

La présente décision, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera publiée partout où besoin sera.

Conakry, le ..... 15 APR 2026

*Vu et reçu le 12*  
*[Signature]*  
*à la sous-préfecture*  
*de Tourourou*



*[Signature]*

**Madame CAMARA Dienabou Touré**

